## COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du CGCT.

L'An deux mille vingt-deux, le douze avril le Conseil Municipal, dûment convoqué le 07/04/2022, s'est réuni à 20h00 à la mairie, en l'absence du Maire, sous la présidence de Monsieur BONNEAU-NICOLAU MASO Pierre, 1<sup>er</sup> Adjoint du Maire.

Nombre de conseillers en exercice: 17

<u>Présents</u>: MM. BONNEAU-NICOLAU MASO Pierre, JAULIN Gilles, JOUIN Marie-Claire, PHELIPPEAU Annie, GODIN Jacky, CARTERON Nadège, MARREL Yannick, VANDENBUSSCHE Sandra, THOMAS Julien, MORIN Natacha, CADOUDAL Jean-Pierre, FARDIN Myriam.

<u>Absents excusé(e)s</u>: M. LANDAIS Bernard, Mme GABORIEAU Émilie, Mme RENARD Leslie, Mme MUSTIERE Christelle, M. MARTIN Franck.

<u>Pouvoir</u>: M. Bernard LANDAIS à M. Pierre BONNEAU-NICOLAU MASO et Mme Christelle MUSTIERE à Mme Marie-Claire JOUIN.

Secrétaire de séance : Mme Annie PHELIPPEAU.

## **ORDRE DU JOUR:**

## Le Conseil Municipal:

- **>VOTE**, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le budget primitif 2022 de la commune qui s'équilibre en recettes et dépenses, pour la section de fonctionnement à 1 789 817,65 € et pour la section d'investissement à 1 655 280,25 €.
- >VOTE, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstentions, le budget primitif 2022 du service assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses, pour la section de fonctionnement à 95 066,63 € et pour la section d'investissement à 499 718,00 €.
- ➤ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de reconduire les mêmes taux d'imposition des taxes directes locales 2021 pour l'année 2022 : foncier bâti = 32,81 et foncier non bâti = 53,91.
- ➤ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de reconduire les montants des subventions année 2021 pour l'année 2022 et ce, uniquement après avoir reçu le bilan financier accompagné d'un courrier de demande de la part des associations et autres organismes, retenus par le Conseil Municipal, voir tableau qui suit :

Nom de l'organisme	Montant
Amicale laïque	100,00 €
FCPE	100.00 €
Amicale laïque - Cibalous	100,00 €
Amicale laïque - Ludothèque	100,00 €
Amicale laïque - Poterie	100,00 €
Amicale Sapeurs-pompiers	100,00 €
Scrabble	100,00 €
C3D Danse	100,00 €
CSVC - Section route	100,00 €
BMX Club Champagnelais	1 100,00 €
Club Vivre Notre Temps	100,00 €
FNACA	100,00 €
Gymnastique Champagnelaise	100,00 €
OGEC	100,00 €
Palet du Marais	100,00 €
Pétanque Champagnelaise	100,00 €
Société Hippique Rurale	1 100,00 €

Société Philharmonique			500,00 €
Syndicat de Chasse		100,00 €	
Comité des Fêtes			100,00 €
Les marcheurs des Rouches			100,00 €
Jardins Communaux			100,00 €
Troupe "L'Espérance"			100,00 €
MDAV		300,00 €	
Foyer Socio-éducatif des			
Colliberts			300,00 €
RASED	6 x 30		180,00 €
Jeunes Pompiers			100,00 €
Anguille Chaillezaise			90,00 €
ADILE			50,00 €
Solidarité Paysans			100,00 €
TOTAL		5	820,00 €

- ▶ DÉCIDE, à l'unanimité, de maintenir les interventions musiques et danses en milieu scolaire pour les élèves des cycles 2 (CP-CE1-CE2) et 3 (CM1 CM2), à raison de 8 séances d'une heure par classe. Le Conseil Départemental renouvelle son soutien organisationnel pour mettre en œuvre ce dispositif pour l'année scolaire 2022/2023.
- ➤ RENOUVELLE, à l'unanimité, l'adhésion à l'association ALIGATORE pour l'année 2022, et ce, pour une dépense de 20 €.
- > RETIENT, à l'unanimité, la société Aménagement Ingénierie VRD de Fontenay-le-Comte comme Maître d'Œuvre pour le groupement de commande des travaux de voiries communales année 2022 et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.
- > RETIENT, à l'unanimité, le programme de réfection des voiries communales pour l'année 2022, en fonction du résultat de la consultation des entreprises lors de l'Appel d'Offres du groupement de commande :

<u>Tranche ferme</u>: chemin des Aireaults, tronçon rue du Canal Sud, route de Maillezais, Parking des Flocellières, rue du Vieux Moulin, création parking bus rue Pierre Mendes France, accès bâtiment du parc Waldeck Rousseau et allées du cimetière

1ère tranche optionnelle : tronçons route de la Chapiterie et Maison Neuve.

2<sup>ème</sup> tranche optionnelle : trottoirs rue du Vieux Moulin

et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

- > RETIENT, à l'unanimité, la société Audit Sécurité Système pour la location de matériel de vidéoprotection pour une période de 60 mois, incluant la pause et la maintenance et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.
- > ACCEPTE, à l'unanimité, la création de postes pour deux agents suite à avancements de grades par anciennetés.et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.
- **DIA/DPU** présentées : 010/2022 51 rue du Huit Mai ; 011/2022 rue des Quarts ; 012/2022 9 rue Urleven ; 013/2022 7 rue des Quarts ; 014/2022 40Bis rue de la Paix ; 015/2022 63Ter rue du Huit Mai ; 016/2022 7 rue du Vieux Moulin ; 017/2022 2 lotissement du Puits Chioux.
- AVIS rendu sur l'éclairage public en vue d'économies d'énergies : allumage à 6h00 le matin et extinction à 22h00 le soir sauf place Clemenceau qui reste inchangée.

▶ Prochaine réunion du Conseil Municipal le mardi 10 mai 2022 à 20h00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h25.

Affiché le 20/04/2022.

Le 1er Adjoint du Maire,

Pierre BONNEAU-NICOLAU MASO